

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024 DES ASSOCIES DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL

RAPPORT FINANCIER 2023

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

1. Résumé du rapport de l'expert comptable :

Les actifs de la société au 31 décembre 2023 se montent à 996 510 € à comparer aux 1 064 908 € de la fin 2022. Ils sont constitués principalement de 794 796 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 47 659 € de matériel roulant (Zoé 1 & 2 et Minibus) non encore amorti, de 76 552 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2023 non encore facturée, de 15 045 € de subventions à recevoir, de 40 828 € de liquidités sur notre compte courant, de 1 300 € de participations dans d'autres sociétés ou coopératives et de 20 330 € de charges payées d'avance ou de remboursement de TVA en attente...

Ils compensent un passif du même montant constitué de 134 930 € de fonds propres, de 553 901 € d'emprunts bancaires, des 207 235 € du report à nouveau issu des exercices précédents, de 95 426 € de subventions reçues à amortir et de 5 206 € de factures diverses à payer ou de dettes fiscales ou sociales auxquels il faut soustraire les 519 € de déficit observé sur le résultat de 2023.

Les deux faits importants à retenir sont la baisse des immobilisations qui suit logiquement le cours des amortissements de nos installations, compensée au passif de la baisse de nos emprunts bancaires et la baisse des liquidités sur notre compte bancaire qui passent de 109 937 € à 40 828 €, mais nous reviendrons plus tard sur ce point.

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 115 660 € correspondant à l'électricité produite en 2023 d'après les relevés RTONE (109 919 €) et aux revenus de la mise à disposition des véhicules (5 719 €). Nous avons sur cet exercice comptable dépensé 33 693 € d'achats, de charges et de taxes, 20 232 € de salaires et de charges afférentes et amorti 64 821 € de matériel.

Cela nous donne un résultat d'exploitation de 1 746 € duquel il faut soustraire les frais financiers (intérêts des emprunts), la balance des charges et produits exceptionnels pour arriver à un résultat courant avant impôts négatif de 189 €. Nous ne paierons donc pas d'impôts sur les bénéfices encore cette année !

Ce résultat négatif traduit « l'investissement » souhaité par les associés de VercorSoleil dans l'humain pour pouvoir accélérer nos actions qui se traduit dans le jargon comptable par des charges salariales et non par des investissements dans l'actif de la société.

Pour ceux qui souhaitent plus de détail sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus précis du bilan de l'exercice 2023.

2. Les chiffres clefs :

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous l'année comptable en termes plus usuels, basés sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Au 31 décembre 2023, nous étions 150 actionnaires, chiffre stable par rapport à 2022, même si malheureusement le détail traduit deux décès d'associés et l'entrée de deux nouveaux associés (un particulier et la CV voisine des Portes du Vercors).

Les dépenses de trésorerie cette année d'un total de 251 102 € se répartissent en dépenses de fonctionnement pour 49 562 € incluant le salaire chargé de notre salariée, en remboursements d'emprunts pour 52 363 € et en

146 070 € d'investissements dans les projets PV, les études et les véhicules.

Les recettes s'élevant à 187 059 € sont constituées principalement de la vente de l'électricité pour 91 140 € et les mises à disposition de la Zoé pour 5 478 €, des subventions pour 63 987 € et de remboursement de TVA pour 23 179 €.

Comme vous pouvez le constater, il nous a fallu piocher environ 64 000 € dans les liquidités de la société pour faire face à nos engagements en 2023. Cependant cette situation ne reflète pas une tendance globale. En effet, les prévisions réalistes d'engagement de dépenses et les revenus prévisibles indiquent que les liquidités de la société en fin 2024 remonteront aux alentours de 70 000 € et en début 2026 aux alentours de 95 000 € quand nous aurons encaissé les différentes subventions de fonctionnement liées au projet Minibus et Zoé, aux études du projet PV4 et au programme Leader de soutien à la professionnalisation de VercorSoleil (emploi de Lucile Renault) pour un total de 62 500 €.

Il faut enfin noter qu'en 2023 nous avons financé sur fonds propres l'installation de la Maison de l'Aventure que nous espérons pouvoir inclure dans le financement bancaire du projet PV N°4 quand nous aurons finalisé les 2 toitures de 100 kWc. Cela devrait permettre de récupérer également quelques liquidités supplémentaires.

Pour conclure, il apparaît donc qu'à défaut de retourner dans le vert, notre comptabilité prouve notre capacité à porter les engagements pris en Assemblée Générale 2022 et 2023 aussi bien pour l'expérience de professionnalisation que pour le développement de l'expérience de mobilité. Il ne faut pas cependant occulter le financement à long terme, aussi bien des véhicules mis à disposition que de l'emploi d'un ou d'une salariée qui devront être couverts à terme par une progression de nos recettes.

3. Mentions légales obligatoires :

- Au cours de l'exercice 2023, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a pris aucune nouvelle participation dans d'autres sociétés. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleil détient donc des participations dans 4

sociétés au 31 décembre 2021: 10 parts à 100 € dans les CV du Val de Quint, une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes, une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et une part à 100 € chez Enercoop. La société n'a aucune filiale.

- Au cours de l'exercice 2023, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé au cours de l'exercice 2023, aucune dépense de frais de recherche et de développement.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.
-

4. Proposition d'affectation du résultat :

Etant donné le résultat négatif du résultat 2023, nous vous proposons d'affecter ce résultat déficitaire de 189,00 € en report à nouveau.

De plus, aux vus des dépenses ambitieuses prévues pour les prochaines années, à 2, 3 ou 4 ans, nous vous proposons de ne pas augmenter la prime d'émission fixée lors de l'Assemblée générale 2021 et donc de la conserver au niveau de 10,00 € pour l'exercice 2024.

